

CAISSES DE PRÉVOYANCE
EN
FAVEUR DES OUVRIERS MINEURS
E X A M E N
DES
COMPTES DE L'ANNÉE 1908

PAR LA
COMMISSION PERMANENTE (1)
instituée conformément à l'arrêté royal du 17 août 1874
pris en exécution de l'article 4 de la loi du 28 mars 1868
modifié par l'arrêté royal du 24 octobre 1904

CHAPITRE PREMIER

SITUATION DES CAISSES COMMUNES DE PRÉVOYANCE

Ainsi que nous l'avons signalé dans le précédent rapport, seules, les trois caisses communes de prévoyance en faveur des ouvriers mineurs de la province de Hainaut, à savoir celles du Couchant de Mons, du bassin du Centre et du

- (1) La Commission permanente est actuellement composée comme suit :
- MM. DEJARDIN (L.), Directeur général des Mines, président;
BRACONIER (F.), vice-président de la Commission administrative de la Caisse de Liège, vice-président;
BEAUJEAN (Ch.), Directeur à la Caisse Générale d'Épargne et de Retraite, membre;
CROMBOIS (B.), ancien président de la Commission administrative de la Caisse de Charleroi, membre;
DEGUELDRE (O.), membre de la Commission administrative de la Caisse du Centre, id.;
LEROY (A.), ancien vice-président de la Commission administrative de la Caisse du Couchant de Mons, id.;
MAINGIE (L.), secrétaire de l'Association des Actuaire belges, membre de la Commission des Accidents du Travail, id.;
WODON (L.), directeur au Ministère de l'Industrie et du Travail, secrétaire-adjoint de la Commission des Accidents du Travail, id.;
VAN RAEMDONCK (Alb.), chef de division au Ministère de l'Industrie et du Travail, membre-secrétaire.

bassin de Charleroi, continuent, depuis la mise en vigueur de la loi du 24 décembre 1903 sur la réparation des dommages résultant des accidents du travail, à assurer le service de la retraite des vieux ouvriers mineurs, indépendamment de la liquidation des pensions et secours pour les accidents survenus avant le 1^{er} juillet 1905. Quant aux caisses de prévoyance de la province de Liège, de la province de Namur et de la province de Luxembourg, elles ne subsistent plus que pour la liquidation, au prorata de leur actif, des charges résultant des pensions accordées à la suite d'accidents survenus avant la même date.

§ 1

CAISSE DE PRÉVOYANCE DU COUCHANT DE MONS

I. — CAISSE DES ACCIDENTS (1)

Pendant l'année 1908, les recettes se sont élevées à fr. 133,464-38; elles se décomposent comme suit :

Intérêts des fonds placés et primes de remboursement.	fr. 126,332 68
Subside de l'Etat.	6,432 30
Subside de la Province	699 40
TOTAL. . fr.	133,464 38

Les dépenses pendant le même exercice ont été de fr. 351,550-44, et se subdivisent ainsi qu'il suit :

Pensions et secours	fr. 331,634 44
Frais d'administration	7,096 »
Perte sur réalisation de titres	12,820 »
TOTAL . fr.	351,550 44

(1) La Caisse des accidents ne subsistant plus que pour l'apurement de son actif, les recettes ne comprennent plus que les intérêts des fonds versés et les subsides.

Le tableau ci-après donne le relevé des recettes et des dépenses pour la dernière période quinquennale.

Caisse des accidents.

ANNÉES	Recettes	Dépenses	Excédent des recettes sur les dépenses	Excédent des dépenses sur les recettes
1904. . .	795,649 15	508,935 89	286,713 26	»
1905. . .	437,641 08	462,311 92	»	24,670 84
1906. . .	152,122 32	407,156 52	»	255,034 20
1907. . .	142,495 »	370,422 70	»	227,927 70
1908. . .	133,464 38	351,550 44	»	218,086 06

L'avoir de la Caisse des accidents était au 31 décembre 1907 de fr. 3,475,850-08.

Cet avoir a été réduit à fr. 3,257,764-02 au 31 décembre 1908.

Au 1^{er} janvier 1909, les charges en pensions viagères et temporaires, incombant à la Caisse des accidents, s'élevaient à fr. 315,605-05 à répartir entre 1,999 titulaires.

II. — CAISSE DE RETRAITE

Les recettes de cette Caisse, pendant l'année 1908, se sont élevées à fr. 424,865-23. Elles se subdivisent comme suit :

Cotisation des affiliés (1 % des salaires) fr.	370,728 69
Subside de l'Etat	6,376 10
Subside de la Province	693 30
Quote-part dans le subside de la Province accordé à titre d'intervention dans la pension de certaines catégories de vieux ouvriers.	281 50
Intérêts des capitaux placés	36,787 60
TOTAL. . fr.	424,865 23

Les dépenses ont atteint fr. 354,768-55 pendant le même exercice; elles se décomposent comme suit:

Pensions des vieux ouvriers	fr. 261,391 85
Pensions de veuves de vieux ouvriers	86,342 22
	<u>347,734 07</u>
Frais d'administration	7,034 38
Total des dépenses	fr. 354,768 55

Les recettes ont donc été supérieures aux dépenses de fr. 70,096-68.

Le tableau suivant donne le relevé des recettes et dépenses pendant les cinq dernières années.

Caisse de retraite

ANNÉES	Recettes	Dépenses	Excédent des recettes sur les dépenses
	Fr.	Fr.	Fr.
1904	331,997 32	302,501 68	29,495 64
1905	318,444 59	311,534 36	6,910 23
1906	402,847 24	328,837 03	74,010 21
1907	452,781 26	344,138 75	108,642 51
1908	424,865 23	354,768 55	70,096 68

L'avoir de la Caisse de retraite s'élevait au 31 décembre 1908 à fr. 1,222,670-75.

Au 1^{er} janvier 1909, les pensions de retraite servies aux vieux ouvriers et aux veuves de vieux ouvriers comportaient une charge de fr. 350,649-60 à répartir entre 2,813 personnes; la moyenne par tête était donc de fr. 124-65.

Le nombre des établissements affiliés à cette Caisse s'élève à 15, occupant 30,714 ouvriers.

§ 2.

CAISSE DE PRÉVOYANCE DU CENTRE

La Caisse du Centre, à l'exemple de celle du Couchant de Mons, s'est subdivisée en deux sections, dénommées Caisse des vieillards ou section A et Caisse des blessés ou section B.

CAISSE DES VIEILLARDS OU SECTION A.

Pendant l'année 1908, les recettes de cette section ont été les suivantes :

Retenues sur les salaires (0.70 % des salaires)	fr. 179,351 13
Subventions des exploitants (0.70 % des salaires)	179,351 12
Cotisations des délégués à l'Inspection des mines	126 »
Subsides de l'Etat et de la Province	7,123 47
Intérêts bonifiés en comptes-courants et plus-value du portefeuille	42,364 27

Total des recettes . fr. 408,315 99

Les dépenses pendant le même exercice ont été de fr. 358,629-92 et se décomposent comme suit :

Pensions et secours	fr. 355,930 10
Frais d'administration	2,699 82

TOTAL. . fr. 358,629 92

L'avoir de la Caisse des vieillards était au 1^{er} janvier 1908 de fr. 1,355,221-36. Cet avoir s'est élevé à fr. 1,404,907-43 au 31 décembre 1908.

Au 1^{er} janvier 1909, les charges en pensions viagères et temporaires se montaient à fr. 367,587-60, à répartir entre 1,263 vieux ouvriers pour un montant de fr. 274,821-60, et 1,035 veuves de vieux ouvriers se partageant une somme de 92,766 francs.

CAISSE DES BLESSÉS OU SECTION B.

Pendant l'année 1908, les recettes de cette Caisse se sont élevées à fr. 185,047-62.

Ces recettes se décomposent comme suit :

Subsides de l'Etat et de la Province . fr.	4,249 33
Retenues sur les salaires (0.30 % des salaires)	76,864 73
Subventions des exploitants (0.30 % des salaires)	76,864 73
Cotisations des délégués à l'inspection des mines	54 »
Intérêts des capitaux et plus-value du portefeuille	27,014 83
TOTAL . fr.	185,047 62

Les dépenses ont atteint fr. 213,932-72.

Elles se répartissent comme suit :

Pensions et secours fr.	211,518 20
Gratifications à des veuves remariées . .	804 »
Frais d'administration	1,610 52
TOTAL . fr.	213,932 72

L'avoir de la Caisse des blessés s'élevait à fr. 892,398-71 au 1^{er} janvier 1908; il a été réduit à fr. 863,513-61 au 31 décembre de la même année.

Parallèlement, les charges qui se montaient à fr. 215,134-80 au 1^{er} janvier 1908 se sont abaissées à fr. 207,219-60 au 1^{er} janvier 1909.

Le tableau ci-après donne le relevé des recettes et dépenses de la Caisse de prévoyance du Centre pendant la dernière période quinquennale.

ANNÉES	Recettes	Dépenses	Avoir au 31 décembre	Charges au 31 décembre
	Sections A et B			
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
1904	660,216 95	567,936 20	2,217,257 62	562,867 20
1905	564,031 85	576,761 45	2,203,394 02	572,950 80
1906	572,563 54	574,408 »	2,201,549 56	567,867 60
1907	617,068 46	570,997 95	2,247,620 07	566,612 40
1908	593,468 26	572,562 64	2,268,421 04	574,807 20

Le nombre des sociétés affiliées à cette caisse est de 7, occupant 18,531 ouvriers.

§ 3.

CAISSE DE PRÉVOYANCE DE CHARLEROI

Pendant l'année 1908, les recettes de cette Caisse se sont élevées à fr. 1,002,212-54.

Elles se décomposent comme suit :

Subside de l'Etat fr.	13,148 70
Subside de la Province.	2,787 50
Cotisation des exploitants à raison de 1.5 % des salaires (1).	819,974 87
Intérêts des fonds placés et bénéfiques sur vente de fonds publics	155,451 38
Cotisation de l'Etat pour les délégués à l'inspection des mines	337 50
Subside provincial en faveur des vieux ouvriers	10,512 59
TOTAL . fr.	1,002,212 54

(1) Jusqu'au 1^{er} juillet 1905, la cotisation représentait 1 1/2 % des salaires payés en 1905; à partir de cette date, la cotisation est devenue fixe et représente 1 1/2 % de la moyenne des salaires payés pendant les dix dernières années (1895 à 1904 inclus).

Quant aux dépenses, elles ont été les suivantes :

ACCIDENTS (1)

Pensions viagères	fr. 224,815 73
Id. temporaires	22,484 75
Secours	256,322 52
TOTAL . fr.	503,623 »

VIEILLESSE

Pensions viagères	fr. 225,180 09
Id. temporaires	90 »
Secours	18,076 21
	243,346 30

Ajoutant à ce chiffre celui des frais d'administration ou 13,009 79
on trouve fr. 759,979 09

pour chiffre total des dépenses.

En 1907, celles-ci avaient atteint fr. 792,425-27.

Comparées aux recettes, les dépenses ont laissé en 1908 un excédent s'élevant à fr. 242,233-45 qui, ajouté à l'encaisse au 1^{er} janvier 1908, soit fr. 2,999,510-75, porte l'avoir de l'association au 1^{er} janvier 1909 à fr. 3,241,744-20.

Nous consignons dans le tableau suivant le mouvement des recettes et des dépenses pendant la dernière période quinquennale.

(1) Pensions et secours accordés pour les accidents survenus avant la mise en vigueur de la loi sur la réparation des accidents du travail, c'est-à-dire avant le 1^{er} juillet 1905.

ANNÉES	Recettes	Dépenses	Excédent des recettes sur les dépenses
	Fr.	Fr.	Fr.
1904.	980,832 26	846,386 29	134,435 97
1905.	883,860 86	863,316 99	20,543 87
1906.	928,718 08	837,940 14	90,777 94
1907.	931,389 35	792,425 27	138,964 08
1908.	1,002,212 54	759,979 09	242,233 45

Les charges au 1^{er} janvier 1909 s'élevaient au total à fr. 730,723-36, dont fr. 484,585-10 pour les pensions et secours d'accidents à répartir entre 3,117 personnes et fr. 246,138-16 pour les pensions de vieillesse à partager entre 2,508 bénéficiaires.

Le nombre des établissements affiliés est de 34, occupant 52,766 ouvriers.

§ 4.

CAISSE DE PRÉVOYANCE DE LIÈGE

(en liquidation)

La Caisse de Liège, dissoute depuis le 1^{er} juillet 1905, ne subsiste plus que pour la liquidation des pensions allouées à la suite d'accidents survenus avant cette date.

La Caisse a été déchargée du service des secours de vieillesse, assumé, depuis ce même jour, par les sociétés charbonnières, qui ont créé une caisse nouvelle appelée « Caisse de secours au profit des ouvriers mineurs ». Cette caisse n'est ni reconnue, ni subsidiée par l'État.

Nous résumons ci-dessous les opérations de la Caisse pendant l'exercice 1908.

Recettes

Subside du Gouvernement	fr. 5,137 80
Intérêts des capitaux placés	95,184 92
	fr. 100,322 72

Dépenses.

Pensions et secours.	fr.	283,125 »
Frais d'administration générale.		9,499 65
Commissions de banque		667 40
	fr.	<u>293,292 05</u>

Avoir de la Caisse au 1^{er} janvier 1908 . fr. 2,669,070 10

Excédent des dépenses sur les recettes de
l'exercice 1908 192,969 33

Avoir au 1^{er} janvier 1909. . fr. 2,476,100 77

Le tableau ci-après permet de comparer le mouvement
financier des cinq dernières années.

ANNÉES	Recettes	Dépenses	Excédent des recettes	Excédent des dépenses	Avoir à la fin de l'année
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
1904.	967,905 99	845,008 29	122,817 70	»	3,158,856 24
1905.	555,807 53	596,161 90	»	40,354 37	3,118,501 87
1906.	106,610 70	330,328 95	»	223,718 25	2,880,421 86
1907.	104,730 02	316,072 78	»	211,342 76	2,669,079 10
1908.	100,322 72	293,292 07	»	192,969 33	2,476,100 77

Le montant des charges au 1^{er} janvier 1909 s'élevait
encore à fr. 279,452-00 à répartir entre 1,690 titulaires de
pensions ou secours accordés pour accidents.

§ 5.

CAISSE DE PRÉVOYANCE DE NAMUR

(EN LIQUIDATION)

Recettes.

Les recettes totales de la caisse pendant l'année 1908 se
sont élevées à fr. 8,425-40 qui se décomposent comme suit:

Subsides de l'Etat.	fr.	303 40
Subside de la Province		550 »
Intérêts des fonds placés, etc.		7,572 »
TOTAL. . fr.		<u>8,425 40</u>

Dépenses.

Les dépenses totales se sont élevées à la somme de
fr. 16,553-10; elles se décomposent comme suit :

Pensions et secours	fr.	14,323 05
Traitements du secrétaire et du trésorier		1,800 »
Impressions et frais de bureau		251 25
Dépenses diverses		169 80

TOTAL . fr. 16,553 10

Une subvention extraordinaire a été accordée, comme
précédemment, par le Gouvernement au profit des ouvriers
pensionnés ayant appartenu à des exploitations aujourd'hui
abandonnées et dont les patrons ont disparu.

Le service de cette allocation, dont le montant s'est
élevé à 2,604 francs, a été assuré par les soins de la caisse
de prévoyance.

Situation de la Caisse.

Au 1 ^{er} janvier 1908, l'avoir était de . fr.	248,479 60
A ajouter les recettes	8,425 40
	<u>256,905 »</u>
A déduire les dépenses	16,553 10

Au 31 décembre 1908, l'avoir était de . fr. 240,351 90

L'avoir de la Caisse a donc diminué, par comparaison
avec l'année 1907, de fr. 8,127-70.

Le tableau ci-après donne la comparaison des opérations
de la Caisse pendant les cinq dernières années :

ANNÉES	Recettes	Dépenses	Excédent en recettes	Excédent en dépenses	Avoir total à fin d'année
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
1904. . .	71,594 08	67,720 05	3,874 03	»	280,107 53
1905. . .	39,196 23	51,585 15	»	12,388 92	267,718 61
1906. . .	13,312 70	23,663 15	»	10,350 42	257,468 16
1907. . .	11,621 92	20,510 48	»	8,888 56	248,479 60
1908. . .	8,425 40	16,553 10	»	8,127 70	240,351 90

§ 6.

CAISSE DE PRÉVOYANCE DU LUXEMBOURG

(EN LIQUIDATION)

Recettes.	fr. 1,399 74
Dépenses	3,301 25
Déficit	fr. 1,901 51

L'avoir de la Caisse était au 31 décembre 1907 de fr. 41,740-31; au 31 décembre 1908, il n'est plus que de fr. 39,838-80.

Les recettes de l'année 1908 se décomposent comme suit:

Subside de l'Etat	fr. 49 20
Rente sur l'Etat	720 »
Arrérages de rentes et intérêts	630 54
TOTAL	fr. 1,399 74

Les dépenses se décomposent comme suit :

Pensions.	fr. 2,891 25
Frais d'administration	410 »
TOTAL	fr. 3,301 25

Les charges de la caisse au 1^{er} janvier 1909, pensions acquises déduction faite des extinctions de l'année, s'élèvent à fr. 2,810-60.

CHAPITRE II

§ 1. — PENSIONS ET SECOURS.

Nous avons jugé utile de faire suivre les renseignements concernant le mouvement de chacune des Caisses des tableaux ci-après, dressés dans la même forme que ceux qui se trouvent dans les rapports précédents de notre Commission; il n'est plus possible toutefois d'établir une comparaison avec les exercices antérieurs, en raison des circonstances que nous avons indiquées au début de ce rapport.

Opérations des Caisses de prévoyance en 1908

PENSIONS ET SECOURS DISTRIBUÉS

DÉSIGNATION DES PERSONNES SECOURUES	NOMBRE DE PERSONNES				SECOURUES		MONTANT DES PENSIONS ET SECOURS					
	Mons	Charleroi	Centre	Liège	Namur	Luxembourg	Mons	Charleroi	Centre	Liège	Namur	Luxembourg
1^o A la suite d'accidents.												
<i>1^o Pensions viagères</i>												
a) Ouvriers mutilés incapables de travailler.	1,173	486	812	(1)	35	(1)	208,542 89	107,290 74	152,822 70	(1)	2,436 05	(1)
b) Veuves d'ouvriers morts par accident et d'ouvriers mutilés incapables de travailler.	775	597	339	»	77	»	110,707 27	116,172 15	45,056 40	»	3,905 »	»
c) Parents d'ouvriers morts par accident.	27	11	128	»	5	»	3,720 »	1,352 84	13,279 »	»	243 »	»
Ensemble . . .	1,975	1,094	1,279	»	117	»	322,970 16	224,815 73	211,158 20	»	6,584 05	»
<i>2^o Pensions temporaires.</i>												
d) Enfants d'ouvriers mutilés, de veuves d'ouvriers tués, frères et sœurs d'ouvriers tués.	216	440	5	»	31	»	8,664 28	22,484 75	360 »	»	299 »	»
<i>3^o Secours.</i>												
e) Ouvriers blessés, parents d'ouvriers tués, dots de veuves se remarquant.	»	1,784	»	»	153	»	»	256,322 52	»	»	7,440 »	»
Ensemble . . .	2,191	3,318	1,284	1,808	301	»	331,634 44	503,623 »	211,518 20	283,125 »	14,323 05	2,891 25
2^o Pour cause de vieillesse ou d'infirmités.												
<i>1^o Pensions viagères :</i>												
a) Ouvriers vieux et infirmes	1,816	2,463	1,377	»	»	»	261,391 85	224,501 28	263,546 10	»	»	»
b) Veuves d'ouvriers vieux et infirmes . . .	1,172	29	1,100	»	»	»	86,342 22	678 81	92,384 »	»	»	»
<i>2^o Pensions temporaires :</i>												
c) Enfants d'invalides et de veuves d'ouvriers vieux	»	3	»	»	»	»	»	90 »	»	»	»	»
<i>3^o Secours :</i>												
d) Ouvriers vieux ou infirmes, veuves ou parents d'ouvriers vieux	»	249	»	»	»	»	»	18,076 21	»	»	»	»
Ensemble . . .	2,988	2,744	2,477	»	»	»	347,734 07	243,346 30	355,930 10	»	»	»

(1) Les renseignements concernant la répartition des pensions distribuées par les Caisses de Liège et du Luxembourg n'ont pas été produits.

Répartition des Pensions et Secours.

DÉSIGNATION DES CAISSES	Secours distribués à la suite d'accidents (antérieurs au 1 ^{er} juillet 1905).			Secours résultant de la vieillesse ou de l'infirmité.		
	Nombre de personnes secourues	Sommes allouées		Nombre de personnes secourues	Sommes allouées	
		Globales	Par tête de personnes secourues		Globales	Par tête de personnes secourues
Mons.	2,191	331,634 44	151 36	2,988	347,734 07	116 37
Charleroi . . .	3,318	503,623 »	151 78	2,744	243,346 30	88 68
Centre	1,284	212,322 20	165 18	2,477	355,930 10	143 69
Liège	1,808	283,125 »	156 48	(1)	»	»
Namur	301	14,323 05	47 58	»	»	»
Luxembourg . .	?	2,891 25	»	»	»	»
TOTAUX.	?	1,347,918 94	?	8,209	947,010 47	115 36

(1) Les Sociétés charbonnières affiliées à la Caisse de Liège ont pris à leur charge le service des secours de vieillesse.

CHAPITRE III

RENSEIGNEMENTS RÉTROSPECTIFS.

De même que dans les précédents rapports, nous réunissons en annexes dans les trois tableaux qui suivent, pour la période décennale 1899-1908, les nombres d'ouvriers des établissements affiliés à chacune des Caisses communes, ainsi que le mouvement des opérations de celles-ci.

POUR LA COMMISSION PERMANENTE :

*Le Chef de Division,
Membre-Secrétaire,*
ALB. VAN RAEMDONCK

*Le Directeur Général des Mines,
Président,*
L. DEJARDIN.

Bruxelles, octobre 1909.

ANNEXE I.

1. — Nombres d'ouvriers des établissements affiliés.

ANNÉES	Mons	Charleroi	Centre	Liège	Namur	Luxembourg	Ensemble
1899	27,775	43,031	17,246	31,294	2,925	860	123,131
1900	28,850	48,488	18,325	33,438	3,311	901	133,313
1901	28,643	48,160	18,561	34,519	3,297	859	134,039
1902	28,595	48,851	18,827	34,692	3,255	783	134,703
1903	29,236	49,649	19,268	35,484	3,483	826	137,946
1904	28,942	49,096	19,590	34,557	3,757	828	136,770
1905	29,343	48,134	18,955	33,443	3,458	828	132,161
1906	30,346	49,275	18,874	—	—	—	—
1907	31,394	51,239	18,740	—	—	—	—
1908	30,714	52,776	18,531	—	—	—	—

2. — RECETTES DES SIX CAISSES (en francs)

ANNEXE II.

ANNÉES	Retenues sur les salaires	Cotisation des exploitants	Subventions de l'Etat	Subventions des provinces	Autres recettes	TOTAL
1899.	258,712 13	2,717,373 97	44,460 19	6,775 »	303,795 69	3,331,116 98
1900.	333,517 60	3,451,752 55	44,626 97	7,658 86	338,795 21	4,176,351 19
1901.	310,343 24	3,133,139 86	44,886 79	6,550 »	359,977 94	3,854,897 83
1902.	291,935 96	2,967,446 43	44,790 06	6,650 »	386,050 27	3,696,772 72
1903.	303,535 »	3,134,093 47	44,724 69	6,648 50	416,147 61	3,905,149 27
1904.	297,121 87	2,984,950 64	44,229 58	7,250 »	485,150 34	3,818,702 43
1905.	246,459 63	2,024,235 72	51,045 40	6,550 »	462,289 44	2,790,550 19
1906.	246,887 52	1,549,131 44 (1)	46,186 80	6,040 »	443,398 15	4,380,869 11
1907.	268,761 73	1,595,699 07	46,011 »	4,788 »	438,939 40	4,462,903 81
1908.	256,215 86	1,456,919 40	35,510 10	16,794 09 (1)	388,468 26	2,153,907 72 (2)

(1) Y compris les reliquats du subside provincial en faveur des vieux ouvriers.

(2) Ne sont plus envisagés pour l'exercice 1908 que les chiffres concernant les trois Caisses du Couchant de Mons, du Centre et de Charleroi.

3. — DÉPENSES DES CAISSES (en francs)

ANNÉES	Pensions	Secours	Autres dépenses	Frais d'administration	Total des caisses communes	Avoir au 31 décembre des caisses communes de prévoyance	Charges annuelles au 31 décembre de ces caisses
1899 . . .	2,032,727 86	799,097 55	»	47,954 62	2,879,780 03	9,116,135 91	2,819,921 30
1900 . . .	2,050,195 »	806,569 75	»	48,662 80	2,905,427 55	10,387,059 55	2,847,209 15
1901 . . .	2,087,880 36	822,410 60	»	52,691 08	2,962,982 04	11,278,975 34	2,912,743 05
1902 . . .	2,123,586 57	866,784 »	10,126 39	50,179 04	3,050,676 »	11,925,072 06	2,973,844 20
1903 . . .	2,153,535 98	888,350 65	3,840 »	53,803 22	3,099,529 85	12,730,691 48	3,020,511 80
1904 . . .	2,177,741 90	917,671 70	1,769 »	55,373 54	3,152,556 15	13,396,837 76	3,048,104 10
1905 . . .	2,584,359 76	»	»	56,698 71	2,641,058 47	13,329,452 67	2,472,756 72
1906 . . .	2,460,224 79	»	»	45,605 85	2,505,830 64	12,981,240 44	2,072,679 80
1907 . . .	2,370,926 10	»	»	47,016 73	2,437,942 83	12,843,742 54	2,016,699 08
1908 . . .	1,994,590 11	»	12,820 »	31,450 61	2,038,860 72	9,990,600 01	1,764,565 51 (1)

(1) L'ensemble de ces chiffres afférents à l'exercice 1908 ne concerne plus que les trois Caissees du Couchant de Mons, du Centre et de Charleroi.